COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 6 mai 2022

MERCREDI 4 mai 2022 à 20h30

L'an deux mil vingt deux, le quatre mai à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMERÉ LE ROI, légalement convoqués le 27 avril conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

***Étaient présents** : M.Mmes les conseillers municipaux* :
LANDELLE Jean-Luc - LEROY Michel – GUILLOIS Véronique – RÉVEILLE Loïc - LECHANTEUX Valérie – CORBEAU Aline

***Absents excusés** : BERAIL Philippe - HUET Esteban*

***Secrétaire de séance** : GUILLOIS Véronique*

Membres convoqués : 8
Membres présents : 6
Membres votants : 6

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 30 mars 2022.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

AJOUT à l'ordre du jour :

- Décision modificative n° 1/2022 – budget communal
- Devis achat matériel espaces verts

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

Voici l'ordre du jour :

- Tarifs pour le repas à la cantine pour l'année 2022/2023
- Devis réfection cour de l'école
- Comptes-rendus des commissions communales
- QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION 2022-05-04-1
TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022

Le Conseil municipal, après délibération, décide :

- Compte tenu du fonctionnement en regroupement pédagogique des communes de CHÉMERÉ LE ROI, SAULGES et SAINT PIERRE SUR ERVE-THORIGNE EN CHARNIE
- Compte tenu de l'accord de principe entre les quatre communes d'appliquer un prix de repas identique pour chaque enfant scolarisé au sein du regroupement pédagogique.

- Compte tenu des prix actualisés dans la convention CONVIVIO à effet du 1er jour de la rentrée scolaire 2022-2023 et jusqu'au dernier jour de cette même année scolaire

D'appliquer les tarifs du tableau ci-dessous à compter du 1er septembre 2022 sous réserve d'harmonisation des tarifs des 4 communes du RPI :

Prix du repas ENFANT	**3.60 €**
Prix du repas ADULTE pour personnel communal	**3.60 €**
Prix du repas ADULTE	**6.60 €**
Prix du repas SERVI à domicile	**6.80 €**

DÉLIBÉRATION 2022-05-04-2
DEVIS REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal la nécessité de procéder à la réfection de la cour de l'école pour la sécurité des enfants lors des activités sportives.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE dont le montant s'élève à 11 736,00 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

. **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le devis de l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE – 5 impasse des Frères Lumière – Bonchamp les Laval – 53063 LAVAL pour un montant de 11 736,00 € TTC.

La dépense sera imputée en section d'investissement du budget communal.

DÉLIBÉRATION 2022-05-04-3
DÉCISION MODIFICATIVE n° 1/2022 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil municipal décide d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2022 :

BUDGET COMMUNAL 2022			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE/ARTICLE	Libellé	RECETTES	DÉPENSES
231/143	Réhabilitation salle multi-activités		- 1 800.00 €
2151/160	Réfection de la cour de l'école		+ 1 800.00 €
Total DM1/2022		**0**	**0**
TOTAL GENERAL BP 2022+DM1		525 903.23 €	429 985.02 €

DÉLIBÉRATION 2022-05-04-4
DEVIS MATERIEL ESPACES VERTS

Monsieur le Maire présente un devis de la Société MECANIC 2000 pour l'achat d'un broyeur à déport manuel.

3 modèles sont proposés :
. 1 modèle d'une largeur de 1,32 m pour un montant de 2 390 € TTC,
. 1 modèle d'une largeur de 1,58 m pour un montant de 2 604 € TTC.
. 1 modèle d'une largeur de 1,55 m pour un usage plus intensif pour un montant de 4 400 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, après vote (5 pour – 1 abstention) :

. **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le devis de MECANIC 2000 pour le modèle d'une largeur de 1,58 m d'un montant de 2 604.00 €.

La dépense sera imputée en section d'investissement – article 2158 du budget communal 2022.

INFORMATIONS DIVERSES

. *Aménagement des abords de la salle multi-activités :* le Conseil municipal décide de sursoir au projet d'aménagement compte tenu du faible montant de la subvention DETR obtenue (5 520 €) et du coût des travaux (48 072 € TTC).

. *Bâtiment 1 route de Saulges :* La 2ème estimation du bien est évaluée entre 8 000 € et 12 000 € net vendeur. Lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal, il sera décidé du prix de mise en vente.

. *Bâtiment 2 rue du Rocher :* Le Conseil Municipal donne son accord à l'avocate Mme Gaudré Cœur-Uni pour demander au Tribunal le maintien de nos conclusions aux frais irrépétibles compte tenu des frais de justice qui ont été engagés par la Commune.

Le Conseil Municipal opte pour réhabiliter le bâtiment de la manière suivante : partie ancienne école réhabilitée pour mettre à disposition de l'Association « Chimère Café » et partie logement réhabilitation en gîte. Un bureau d'études devra se charger du dossier (plan – estimation coût travaux – suivi travaux).

. *CRTE :* Le Conseil Municipal propose de rajouter une opération « réhabilitation du bâtiment 2 rue du Rocher afin de créer un gîte et y installer l'association « Chimère Café ».

. *Rapport APAVE :* Compte tenu du rapport APAVE sur la vérification de l'aire de jeux, le sujet sera abordé au CCAS, financeur de la structure.

. *Rappel de la date des élections législatives :* 12 et 19 juin 2022.

. *Transmission des convocations de Conseil Municipal :* Le Conseil Municipal prend connaissance du nouveau mode de transmission à compter de juin 2022, à savoir par le biais du portail Pleiade administré par e.Collectivités dont la commune adhère depuis le 8 septembre 2021.

SÉANCE du 4 mai 2022
Délibérations prises du N°2022-05-04-1 au N°2022-05-04-4

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2022-05-04-1	Tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée de septembre 2022
N° 2022-05-04-2	Devis réfection de la cour de l'école
N° 2022-05-04-3	Décision modificative n° 1/2022 – Budget communal
N° 2022-05-04-4	Devis matériel espaces verts

Fait à Chémeré-le-Roi, le 6 mai 2022

Le Maire,

Jean-Luc LANDELLE